

L'impossible ré-animation de la politique socioculturelle

L'invitée Latha Heiniger commente la récente décision de la Ville de Lausanne de «municipaliser» son animation socioculturelle.

Une page se tourne pour l'animation sous l'égide de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL). La Ville de Lausanne vient de communiquer qu'**elle se chargerait elle-même de mettre en œuvre sa politique en la matière**, faute d'un accord sur la reconduite de la convention de collaboration avec la Fondation. Il y a en politique des décisions plus difficiles à prendre que d'autres. Lausanne a osé franchir le cap, et pour cela je ne peux que féliciter la Municipalité d'avoir choisi une orientation qui semble mûrement réfléchie de son côté.

Toutefois, que dit l'autre côté? Est-ce que la décision est accueillie avec amertume ou soulagement? En tant qu'animatrice socioculturelle, cette nouvelle est une «douche froide». Je ne peux m'empêcher de déplorer l'arrêt des négociations, et cet échec laissera des cicatrices tant du côté des institutions que des professionnel-le-s. Dans tout cela, n'oublions pas les habitants des quartiers!

Latha Heiniger



Latha Heiniger, coordinatrice de la politique de l'enfance et de la jeunesse du canton de Vaud.

PUBLICITÉ

129 CHF
77.40 CHF

129 CHF
77.40 CHF

A+

A+

COFFEE IS NOT JUST BLACK

COFFEE IS NOT JUST BLACK

nescafé
DOLCE
GUSTO

nescafé
DOLCE
GUSTO

Le partenariat public-privé à but non lucratif est essentiel au développement du vivre ensemble. L'État ne peut assumer seul cette tâche. Il est nécessaire qu'il pose les bases d'un partenariat public-privé qui tienne compte des besoins réciproques des deux protagonistes. Soit une administration publique dispense elle-même les services à la population, soit elle délègue cette compétence à des

organismes tiers. Dans le cas de l'animation socioculturelle, la Ville de Lausanne avait fait le choix, il y a déjà plus de vingt ans, de mettre en place la FASL. Le contexte social, politique, économique, légal et environnemental était différent. Tout cela a évolué tant pour l'État que pour les organisations privées. Pourtant, certains continuent de qualifier l'animation socioculturelle comme étant un travail «intuitif». L'animation socioculturelle se fonde sur des concepts et des pratiques objectivables. La valorisation de ses résultats ne se mesure en effet pas à l'aune de simples évaluations quantitatives et qualitatives. Il est nécessaire de développer des outils qui permettent de répondre tant aux besoins des politiques qu'à ceux des organisations subventionnées, mais en se basant sur ses valeurs et ses principes d'action.

*«Rendre les jeunes et les moins jeunes acteurs
des activités qui les concernent»*

Cette équation semble insoluble dans la situation lausannoise et le concept de municipalisation des prestations de l'animation socioculturelle semble être une solution séduisante. Toutefois, cette dernière comporte des risques tels que le consumérisme d'activités et l'appauvrissement de lieux de solidarité. La combinaison du rôle de facilitateurs des animateurs socioculturels à celui du fonctionnement associatif bénévole permet aux quartiers de rassembler leur population autour de projets fédérateurs et, ainsi, de rendre les jeunes et les moins jeunes acteurs des activités qui les concernent. Par ailleurs, les associations sont des refuges pour certaines personnes, ainsi le processus d'étatisation de l'animation socioculturelle priverait ces dernières de toute possibilité de trouver un interlocuteur neutre pour être soutenues.

Créé: 09.12.2019, 06h45

Votre avis

Avez-vous apprécié cet article?

Oui

Non